

Comité syndical du 13 novembre 2023

DL 2023\_11/06

## AUTORISATION DE VERSEMENT DES FONDS NÉCESSAIRES DANS LE CADRE DE LA LIQUIDATION DE LA SEML DU CONFLUENT

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le 7 novembre 2023, s'est réuni, salle de l'Hémicycle Hôtel du Département à AGEN, le lundi 13 novembre à 10h, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 :** Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

**VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION :** Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS :** Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

**SMICTOM LGB :** François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

**FUMEL VALLÉE DU LOT :** Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD :** Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE :** Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN :** Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS :** Joël KLEIBER (1) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC :** Ghislain GOZZERINO (1) ;

**Nombre de conseillers en exercice : 36**

**Présents :** Mmes FOUNAUD-VEYSSET, LAURENT et PRELLON, MM. BARJOU, BIASOTTO, BRUYÈRE, DERC, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, LORENZELLI, PIN, ROSIER, ROSO, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET (17)

**Représentés :** Mme ARMELLINI par M. VERDELET, M. BILIRIT par M. PIN, M. BOUSQUIER par M. BRUYERE, M. COLLADO par M. GIRARDI, Mme DUCOS par M. ROSO, Mme GONZATO-ROQUES par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. KLEIBER par M. DERC, M. LAVILLE par M. ROSIER, M. PICCOLI par M. SEGALA, M. PONTTHOREAU par M. SOUBIRON, Mme TONIN par M. BIASOTTO (11)

Quorum atteint

**Secrétaire de séance :** M. Alain LORENZELLI

**Nombre de délégués présents : 17**

**Représentés : 11**

**TOTAL : 28**

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Marie-Claude ARQUEY.

DL 2023\_11/06

## AUTORISATION DE VERSEMENT DES FONDS NÉCESSAIRES DANS LE CADRE DE LA LIQUIDATION DE LA SEML DU CONFLUENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2012\_12/06 portant transfert de fait d'une partie des actions détenues par le SMICTOM LGB au Syndicat ValOrizon,

Vu la délibération DL2015\_07/09 portant acquisition d'actions supplémentaires au sein du capital de la SEML du Confluent,

Considérant l'Assemblée Générale en date du 22 juin 2023 décidant la dissolution anticipée de la société d'économie mixte locale, SEML du Confluent,

Considérant le courrier en date du 3 novembre 2023 de Monsieur Patrick JEANNEY, liquidateur,

- indiquant que les besoins de la SEML du Confluent en trésorerie jusqu'à la clôture de liquidation sont estimés à 50 000 euros, et ce après avoir procédé à la vente des derniers

éléments d'actif, aux recouvrements des créances restant dues et aux paiements des créanciers,

- sollicitant de la part du Syndicat ValOrizon, en qualité de principal actionnaire de la Société, l'apport des fonds nécessaires pour couvrir les besoins de trésorerie, proportionnellement à sa participation dans le capital et ce, afin d'éviter la cessation des paiements,

Considérant que le Syndicat ValOrizon, principal actionnaire de la société SEML du Confluent, détient 50,20 % du capital, la somme demandée est de 25 100€,

Aussi, le Président propose de procéder au virement sur le compte bancaire de la société SEML du Confluent d'un montant global de 25 100€,

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à procéder au virement sur le compte bancaire de la société SEML du Confluent d'un montant global de 25 100€ et à l'inscrire en dépenses au budget 2023,
- Article 2 : **AUTORISE** le Président ou son représentant légal à signer tous les documents relatifs à cette délibération et à procéder à toutes les formalités administratives.

**Résultats des votes**

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 14 novembre 2023,

Le Président,

Publication/Affichage le 14 novembre 2023

Ludovic BIASOTTO